

Arrêté n°SAGJ-26-007**Portant sur la recevabilité des candidatures – Renouvellement partiel des membres du conseil d'UFR de l'UFR sciences et techniques (scrutin du 27 janvier 2026)****RECEVABILITE DES CANDIDATURES****RENOUVELLEMENT PARTIEL DES MEMBRES DU CONSEIL D'UFR DE L'UFR DES SCIENCES ET TECHNIQUES****Scrutin du 27 janvier 2026**

- Vu** le code de l'éducation et notamment ses articles L.719-1 et L719-2, L713-3 et D719-1 et suivants ;
- Vu** l'arrêté n°SAGJ-25-169 du 9 décembre 2025 portant sur l'organisation du renouvellement partiel du conseil d'UFR de l'UFR des sciences et techniques ;
- Vu** les statuts de l'UFR des sciences et techniques modifiés et approuvés par le conseil d'administration réuni en séance le 14 mars 2023 ;
- Vu** les statuts de l'université du Mans approuvés par le conseil d'administration réuni en séance le 12 octobre 2017.

Arrêté n°SAGJ-26-007**Portant sur la recevabilité des candidatures – Renouvellement partiel des membres du conseil d’UFR de l’UFR sciences et techniques (scrutin du 27 janvier 2026)****LA PRESIDENTE DE L’UNIVERSITE****ARRETE****ARTICLE 1 - Candidatures déclarées recevables**

L’arrêté SAGJ-25-169 du 9 décembre 2025, susvisé, portant sur l’organisation du renouvellement partiel des membres du conseil d’UFR de l’UFR des sciences et techniques (ci-après désignée « UFR ST»), avait fixé la date limite de dépôt des candidatures au mardi 6 janvier 2026, 16h.

Sont déclarées recevables pour ce scrutin les candidatures présentées ci-dessous :

A – Collège des représentants des autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés (2 sièges à pourvoir)**LISTE DE CANDIDATURES****Physique**

YAACOUB Nader
SOUMAH Lucile

B – Collège des représentants des usagers (6 sièges de titulaire et 6 sièges de suppléant à pourvoir)**LISTE DE CANDIDATURES****Bouge ton UFR**

CHAUSSEPIED Stella
MONTAROU Benjamin
MONTAROU Marion
MARTINAND Briec
DA COSTA Clara
REVERBEL- - LONGHI Lucas
LECHANOINE Lisa
HUCHET Thomas
DELAPORTE Lilly
BELHACHE Giovanni
LEVELEUX Coline
LETISSIER Tom

Arrêté n°SAGJ-26-007**Portant sur la recevabilité des candidatures – Renouvellement partiel des membres du conseil d'UFR de l'UFR sciences et techniques (scrutin du 27 janvier 2026)****ARTICLE 2 - Candidatures déclarées irrecevables**

Aucune candidature n'a été déclarée irrecevable dans le cadre de ce scrutin.

ARTICLE 3 - Exécution

La directrice administrative de l'UFR ST est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 - Publication

Le présent arrêté sera mis en ligne sur le site internet de l'université www.univ-lemans.fr, rubrique « Université », « Organisation et fonctionnement », « Elections dans les composantes » et affiché au sein des locaux de l'UFR ST.

Delphine LETORT



